

Coullons, Le Journal

Avril 2019 - N° 42

Agenda



Edito

AVRIL

- Sam. 6 **Ouverture de la pêche** tous les étangs
- Sam. 6 **Course cycliste**
- Sam. 6 **Stage Yoga** Yes Yoga Dojo
- Dim. 7 **Marché des Producteurs de Pays**
Municipalité
- Dim. 7 **Loto** de la Pétanque
- Dim. 14 **Randonnée Canine** Rando Loisirs Coullons
+ Association Retrievers
- Du 19 **Pêche de nuit**
au 22 La Gardonnette
- Dim. 21 **Chasse aux œufs de Pâques**
Comité des Fêtes
- Sam. 27 **Permanence des déchets verts** Municipalité
- Dim. 28 **Concert de printemps** de l'Harmonie

MAI

- Dim. 5 **Marché des Producteurs de Pays**
Municipalité
- Dim. 5 **Vide-grenier à la Plancherotte**
Comité des Fêtes
- Mer. 8 **Cérémonies du 8 mai 1945**
- Sam. 11 **Exposition Généalogie**
- Dim. 12 **Club de Généalogie**
- Dim. 19 **Promo Badminton** adultes (gymnase)
- Sam. 25 **Permanence des déchets verts** Municipalité
- Dim. 26 **Concours de pêche à la Plancherotte**
La Gardonnette
- Jeu. 30 **Tournoi Jeunes**
Football Club Coullons-Cerdon
- Ven. 31 **Fête des voisins**

Perspectives

Nous pouvons raisonnablement nous questionner sur l'avenir des zones rurales, dans une décennie pendant laquelle les métropoles ont été plus que jamais mises en avant. Il importe dans ce contexte de valoriser nos atouts et de faire preuve de volonté et d'optimisme. Des investissements sont réalisés sur notre territoire, nous l'évoquons dans l'article consacré au budget communal.



Les tendances de toutes natures sont sujettes à des mouvements de balancier. Gageons que cela nous profitera dans la prochaine décennie. Il nous faut entre temps gagner la bataille du logement, du cadre de vie, du service à la population et de l'offre de soins. Et la légère baisse de la population municipale, une première depuis près de quarante ans, sera derrière nous.

Un des enjeux immédiat est la commercialisation du nouveau lotissement des étangs. Là où nous avons commercialisé en deux ans la précédente réalisation, nous partons clairement sur de moins bonnes bases avec aucune réservation à ce jour. Soyez vous-même les promoteurs de notre qualité de vie, parlez-en autour de vous. Le « patriotisme » territorial est une arme redoutable. Et pour peu que nous soyons positifs, il y a bien des raisons de se plaire dans notre ville.

Pour revenir sur les budgets nous avons significativement redressé les comptes de la commune suite à la réduction drastique des dotations de l'État. C'est un levier que nous allons utiliser pour investir et renforcer notre attractivité. Cette année 2019 sera marquée par quelques belles réalisations, dont une partie financée par la Communauté des Communes Gienneses en ce qui concerne les aménagements autour de l'église et place de la Nation. L'investissement privé viendra en renfort de nos initiatives.

Pour conclure je vous invite donc à prendre connaissance de l'article consacré à nos budgets dans le présent bulletin municipal. Et je vous convie avec l'ensemble de mon équipe municipale à vivre 2019 sous le signe de l'optimisme !

Hervé PICHÉRY, Maire de Coullons

Par délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2019, il a été décidé que la nouvelle voie du Lotissement des Etangs s'appellera « Rue des Sables ».

Les résultats 2018 ont été approuvés début mars par le Conseil Municipal, avec des dépenses de fonctionnement s'élevant à 1.7 millions d'€ soit -1.7% par rapport à 2017. A noter que l'Etat demande aux collectivités un effort de réduction de leurs dépenses s'élevant à -1.2%. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1.8 millions. d'€.

Les dotations continuent de s'amenuiser : la DGF (dotation de fonctionnement versée par l'Etat) est passée de 383 000€ en 2013 à 234 000€ en 2018, dont encore 9 000€ de baisse sur la dernière année. Le fond de péréquation (FPIC) a été institué en 2013 et notre contribution est de 47 800€ en 2018 au titre de la solidarité nationale. Nous avons perdu en 2015-16 les 89 000€ de recettes de solidarité du département. A noter toutefois une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) que nous percevons et qui est passée de 37 800€ en 2013 à 50 600€ en 2018.

Au total ce sont tout de même 256 000€ de dotations qui ont été amputées du budget communal en quelques années ! Il a fallu s'adapter à cette situation.

Grâce aux efforts consentis nous avons pu dégager un excédent de 181 000 € en 2018 qui, ajoutés au 143 000€ de report de 2017, permettent de disposer de 324 000 € pour réaliser de nouveaux investissements. Les efforts de restructuration entrepris depuis quelques années portent leurs fruits. La solidarité de la Communauté des Communes Giennoises contribue aussi à ces résultats.

Nous avons établi des prévisions budgétaires très prudentes pour 2019. Nous avons déjà eu depuis une bonne nouvelle avec l'augmentation de nos recettes fiscales, bien que nous n'ayons pas augmenté les taux d'imposition. C'est 10 000€ de plus qu'espéré après une progression de 25 000€ l'année précédente. Nous n'avons pas encore pu obtenir de détails des services fiscaux mais ces bons chiffres sont certainement obtenus grâce aux entreprises qui investissent sur notre territoire et que nous pouvons remercier.

Et notamment les établissements Supplisson dont chacun connaît l'attachement de ses dirigeants à notre Commune.

Le patriotisme territorial existe et est précieux, sachons remercier ! Je peux vous assurer pour le vivre que cela fonctionne très bien dans d'autres départements et donne d'excellents résultats.

En ce qui concerne les investissements, 2018 a surtout été une année de préparation. Les principaux travaux ont concerné la Polyvalente et il a été réalisé des achats de matériel pour les espaces verts dans le cadre du passage au zéro-phyto. Le niveau d'entretien général a été maintenu, même si tout n'est pas parfait... et les subventions aux associations reconduites.

La fin du lotissement des Etangs, la réfection d'une partie de l'éclairage public, la création d'une aire de jeux pour les enfants et probablement d'un parc ludique pour les ados, la réfection des bornes de marché sur la place du monument, des travaux d'aménagement au restaurant scolaire et des stores dans les classes, le renouvellement de matériel pour le service voirie, des travaux d'aménagement autour de l'église en complément de l'opération « cœur de village » réalisée par le Com'Com', seront les prochains investissements de l'année 2019.

Dans le domaine privé c'est le camping qui retient toute notre attention. Il rouvrira ses portes cette année, Catherine Lioret et David Roger les acquéreurs réalisant des travaux de grande ampleur. Vous pouvez en prendre connaissance sur leur page Facebook ainsi que sur leur site internet :

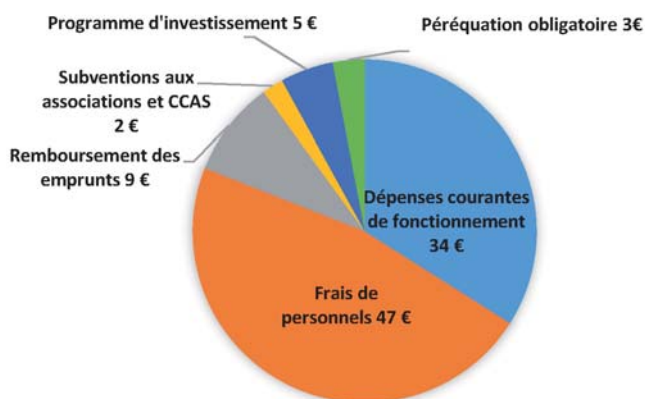
- <https://fr.facebook.com/pages/category/Campground/Camping-de-la-plancherotte-45-772954999712751/>

- <http://www.campingdelaplancherotte.fr/>

Le Conseil termine son mandat de façon sereine sur le plan financier, malgré les difficultés de l'époque et un relatif désamour pour la ruralité. Nous ne doutons pas que la qualité de vie que nous pouvons proposer retrouvera bientôt grâce aux yeux de nos concitoyens pour peu que nos gouvernants influent une politique d'aménagement territorial plus équilibrée. Espoir donc !

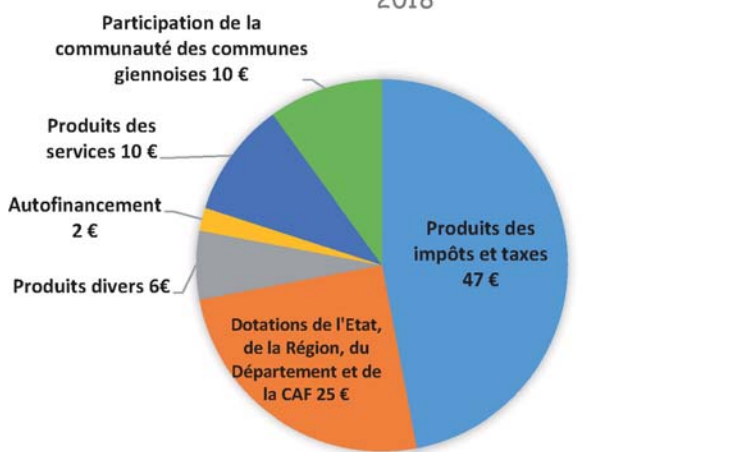
CE QUE FAIT LA COMMUNE AVEC 100 €

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement
2018



100 € AU BUDGET: D'OÙ PROVIENNENT-ILS?

Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement
2018



MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Les Marchés des Producteurs de Pays reprennent à Coullons pour l'année 2019.

Ceux-ci auront lieu les premiers dimanches des mois d'avril à octobre.

Les producteurs locaux vous accueilleront sur la Place du Monument. La Municipalité tient également un stand pour partager ce moment convivial avec les usagers et les producteurs.

Les Marchés des Producteurs de Pays est une marque de la Chambre d'Agriculture. Ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux, tous engagés au respect d'une charte de bonnes pratiques, garantissant ainsi au consommateur :



- la qualité fermière des productions,
- des produits locaux, de saison et des spécialités de pays
- la qualité des pratiques de production et transformation,
- un contact direct avec le producteur,
- une transparence sur les pratiques agricoles.

Nous vous y attendons nombreux pour cette nouvelle saison.

Coullons, le journal

PERMANENCES DE DÉPÔTS DE DÉCHETS VERTS



Depuis maintenant plusieurs années, la commune permet aux Coullonnais de déposer leurs déchets verts au dépôt communal.

Ces dépôts volontaires ont lieu les 4^e samedis des mois d'avril à novembre de 9h à 12h, le dépôt est inaccessible au public en dehors de ces périodes.

La permanence, cette année, sera tenue par un un agent de la commune et un élu qui conseilleront et dirigeront les usagers

en fonction de leurs apports et seront chargés de faire respecter les instructions relatives aux différents types de dépôts.

La commune accepte les déchets suivants : déchets verts issus de la tonte, branches, végétaux humides ou secs...

Selon les saisons et les contraintes de services, il pourra être demandé de séparer les différents types de déchets apportés.

Les déchets suivants sont interdits sur le site : ordures ménagères, cendres froides et chaudes, souches, gravats, litière d'animaux, taille de thuyas, lisier/fumier...

Pour rappel, la déchèterie de Poilly-Lez-Gien (Z. A. Les Clorisseaux, 45500 Poilly-lez-Gien) est ouverte aux horaires suivants : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermé le dimanche.

Pour information : le broyage des déchets collectés lors des permanences des déchets verts au cours de l'année 2018 a représenté un coût de 1608.24 € pour la Commune (location broyeur + temps des agents).

SERVICE DES EAUX

A l'occasion d'un déménagement ou d'un emménagement, voici un rappel des devoirs de chacun.

En tant que locataire : avant votre état des lieux de sortie, vous êtes tenus d'avertir la mairie de votre départ et de donner votre future adresse. Un agent du service des eaux passera effectuer un relevé de compteur.

En tant que propriétaire : après chaque changement de locataire vous êtes tenus d'en avertir la mairie en indiquant si votre logement est reloué ou non. Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire également de votre côté un relevé manuel du compteur.

Si chacun effectue ces démarches, il sera plus facile pour la Mairie d'établir une facture d'eau au plus juste.



Au moment où s'achève le grand débat national initié par le Président de la République, il est intéressant de se pencher sur l'histoire.

Le dimanche 1^{er} mars 1789, après la messe de 8 heures, 52 coullonnais, tous du sexe masculin... se sont rassemblés en Assemblée Electorale, pour établir les « Plaintes, doléances et remontrances qu'ont l'honneur de présenter au Roi, les fidèles de la paroisse de Coullons ». A noter qu'à l'époque, la population était de 1500 habitants, répartis dans « 200 feux et plus ».

Les revendications d'il y a 230 ans, sont finalement peu différentes de celles d'aujourd'hui !

- « Réduire les impôts »
- « Economiser par des réformes justes »
- Réduire les emplois administratifs (les fonctionnaires), ce qui limiterait les dépenses et libérerait le peuple « des abus d'autorité, des lois, et 1000 chicanes commises par des personnes chargées de prélever les recettes et droits royaux ». Les employés ainsi disponibles pourraient revenir dans les campagnes et aider à l'agriculture.
- Réduire les taxes : « la partie des domaines est exorbitante » et les rendre « claires, constantes et invariables », sachant que « les lois sont toujours ignorées des peuples ».
- Répartir l'impôt de façon juste sur les 3 ordres (clergé, noblesse et tiers état, c'est à dire le peuple). Tous sont « également citoyens et un même zèle doit les unir pour ensemble soutenir la Patrie » « la noblesse en subsides est très soulagée et la partie du Tiers Etat en est très opprimée ». « Chacun doit supporter en raison de ses facultés et



possessions, cela étant l'homme de peine se trouvera soulagé sans que le riche ne soit opprimé ».

- « l'impôt territorial devrait être juste et réparti. Les petites possessions se vérifient facilement, les grandes possessions, elles, sont ignorées et difficiles à vérifier ».
- l'impôt personnel est facile à asseoir en raison « des états, emplois, commissions, commerce, arts et métiers que chacun possède et exerce. Mais ceux qui réunissent la majeure partie de leur fortune dans leur portefeuille par des contrats ou des billets aliénés portant intérêt », devrait les déclarer à « un bureau de contrôle de l'arrondissement ».
- Les corvées remplaçaient une partie de l'impôt : « le laboureur propriétaire, fermier, paie cet impôt beaucoup plus près que les autres », « les bourgeois, les nobles, les ecclésiastiques et les exempts, qui sont ceux qui tirent le plus d'avantages de services et de commodités des routes, n'y frayent que peu ou point du tout », « donc la répartition n'est pas juste »
- Il faudrait « simplifier les tribunaux », « établir des brigades de maréchaussée dans chaque bourg »
- « Punir le vol, la trahison, la concussion » (malversation dans l'exercice d'une fonction publique)
- « Répartir les gains et les faveurs du Prince dans l'armée selon le mérite entre ceux qui y consacrent leur vie ». « Les grades militaires seraient distribués sans faveur, mais en égard au mérite personnel et aux bonnes actions, mais pas selon la naissance ».

Pour ceux que cela intéresse, il est possible de consulter à la Mairie le texte complet du cahier des doléances de Coullons dont sont extraits ces quelques passages.

Naissance :

MARAIS POUPAUX Luna le 4/3/19



Mariage :

FOUCHER Josiane et MARCHAND Yvon le 16/3/19

Décès :

COUTANT née TURPIN Marie-Thérèse (81 ans) le 6/2/19

DELACHERIE Edouard (77 ans) 8/2/19

BEDU Lucien (94 ans) 16/2/19

DREFIER Claudine (82 ans) le 19/2/19

LE SCANVE née FLEURIER Odette (89 ans) le 26/2/19

GUILLERY née FONTAINE Colette (80 ans) le 26/2/19

RAMOND née BELLEVILLE Suzanne (98 ans) le 4/3/19

GAUTHÉ Phillipe (66 ans) le 5/3/19



Horaires d'ouverture de la Mairie - Lundi de 15h à 18h. Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h



Bulletin d'informations municipales édité par la Mairie de Coullons :
Rue de la Mairie - 45720 Coullons - Tél. 02 38 36 10 10
courriel : coullons.mairie@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Hervé PICHÉRY, Maire.
Dépôt légal : juin 2014.
Articles rédigés par les élus et les associations locales.
Crédit photos : Mairie, Associations.
Impression : Imprimerie Centrale - 45500 Gien

